

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 9 décembre 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:	M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée Mme Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
Sont également présents:	M. Alain Tardif, directeur général adjoint M ^e Sylvain Ouellet, greffier
Est absent:	M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020-029 en date du 26 avril 2020 et 2020-074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel

CA-2020-0522

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0523

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération tenues les 18 novembre et 3 décembre 2020

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 18 novembre et 3 décembre 2020, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0524

Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à l'entretien du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, du parc de l'Escarpement et du parc de la rivière du Berger - Années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 74600) - [AP2020-755](#) (CT-2507002) — (Ra-2236)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à l'entretien du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, du parc de l'Escarpement et du parc de la rivière du Berger - Années 2021, 2022 et 2023, pour une somme de 2 088 242,46 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0525

Renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42541) - AP2020-785 (CT-2507293) — (Ra-2236)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le renouvellement du contrat adjudgé à *Bentley Systems inc.*, pour le support et l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 117 600,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à sa proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0526

Adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments (Appel d'offres public 74331) - AP2020-791 (Ra-2236)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *W Brindamour inc.*, le contrat pour des travaux de climatisation et de réfrigération dans différents bâtiments, pour une somme estimée à 121 680 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74331 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 octobre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0527

Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - **AP2020-806 (CT-2507720) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault*;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, à signer la fiche technique d'inscription du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels) afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente;
- 3° une dépense de 337 661,98 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* au mandataire du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, soit à *ITI inc. (Informatique ProContact)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0528

Modifications apportées aux livrables de l'annexe XIII de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022* - **DE2020-683 (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver les modifications apportées aux livrables de l'annexe XIII de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022* jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0529

Convention entre la Ville de Québec et l'*Université Laval* pour la création de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu* - **PA2020-135 (CT-2508143) — (Ra-2236)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et l'*Université Laval* pour la création de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*;
- 2° le versement d'une subvention de 2 000 000 \$ selon des conditions substantiellement conformes à celles indiquées dans ladite convention jointe au sommaire décisionnel pour une durée de cinq ans.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0530

Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2020 - **AJ2020-029 (Ra-2237)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 263 133,77 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à l'agglomération de Québec;
- 2° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 745 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 1155 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 4° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 85 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2020 de créances jugées irrécouvrables appartenant au *Réseau de transport de la Capitale*;
- 5° le Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0531

Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur en électricité (Appel d'offres public 74308) - **AP2020-823 (Ra-2237)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour les travaux d'entrepreneur en électricité - Lots 1 et 2, de la date d'adjudication au 1^{er} décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74308 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de

l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Travaux pour le Service de la gestion des immeubles : *Av-Tech inc.*, pour une somme de 1 528 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 octobre 2020;
- Lot 2 - Travaux pour *ExpoCité* lors d'événements : *Denis Poulin inc.*, pour une somme de 183 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 26 octobre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0532

Cession par la Ville de Québec à la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 723 à 733, rue Saint-Olivier - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-661 (Ra-2237)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CM-84-1292;
- 2° de céder, à titre gratuit, avec garantie de titres mais sans garantie de qualité, par la Ville de Québec à la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, située au 723, rue Saint-Olivier - Arrondissement de La Cité-Limoilou :
 - tous ses droits, titres et intérêt sur le lot 1 477 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (anciennement connu sous le numéro de lot 3434-1 du cadastre de la Cité de Québec (quartier Saint-Jean), ci-après appelé l'immeuble;
 - tous ses droits dans un acte d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord*, à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant Me Louis Baillargeon, notaire, le 18 décembre 1984, sous le numéro 12 142 de ses minutes, et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 20 décembre 1984, sous le numéro 1 134 286, conditionnellement à ce que les six unités de location demeurent la propriété de la coopérative d'habitation *l'Étoile du Nord* ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des Exigences pour l'obtention d'un montant remboursable pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés engagés par les propriétaires, dans le cadre d'une entente d'acquisition relative au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - DE2020-673 (Ra-2237)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter les *Exigences pour l'obtention d'un montant remboursable pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés engagés par les propriétaires, dans le cadre d'une entente d'acquisition relative au Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Convention entre la Ville de Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements - PA2020-146 (Ra-2237)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville et la *Société canadienne d'hypothèques et de logement*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de l'*Initiative pour la création rapide de logements*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'obtention du décret d'autorisation visé par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ., chapitre M-30);
- 2° de demander, au gouvernement du Québec, d'adopter un décret d'autorisation relatif à la convention susmentionnée, selon les dispositions de ladite *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ., chapitre M-30);
- 3° de désigner madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec, en tant que signataire de ladite convention pour et au nom de la Ville de Québec;
- 4° d'autoriser un ajout budgétaire au montant de 7 146 385 \$ et son affectation aux projets répondants aux critères de cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0535

Mise à jour de la nomenclature des emplois cadres - RH2020-876 (Ra-2237)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois cadres jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0536

Résiliation du contrat pour la réalisation de cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale (Dossier 46606) - AP2020-707 (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de résilier le contrat pour cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale, adjugé à *Acceo Solutions inc.*, aujourd'hui *PG Solutions inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0194 du 8 juin 2016.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0537

Adjudication d'un contrat pour la coordination et les réalisations techniques en TI pour les aménagements et les relocalisations des postes de travail (Appel d'offres public 73756) - AP2020-745 (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Levio Conseils inc.*, le contrat pour la coordination et les réalisations techniques en TI, pour les aménagements et les relocalisations des postes de travail de la date d'adjudication au 30 septembre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 73756 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 juillet 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0538

Ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688) - **AP2020-810 (CT-2511982, CT-2512850) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

1^o la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts - Conseils inc.*, relatives au versement d'une somme de 170 086,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021, selon des conditions substantiellement conformes auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel;

2^o l'autorisation à la directrice d'*ExpoCité* de signer ces mêmes ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0539

Renouvellement du contrat de support et d'entretien de la licence *EngagementHQ*, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023 (Dossier 53106) - **AP2020-827 (CT-2508191) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de renouveler le contrat de support et d'entretien de la licence *EngagementHQ*, adjugé à *Bang the Table*, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023, pour une somme de 90 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0540

Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle avec *Infrastructures technologiques du Québec*, pour la location de liens téléphoniques *Centrex* (Dossier 51316) - **AP2020-831 (CT-2511976) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle avec *Infrastructures technologiques Québec* (ITQ), pour la location de liens téléphoniques *Centrex*, pour une somme estimée à

990 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0541

Renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 47580) - AP2020-837 (CT-2507530) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal* à *Decimal Technologies inc.*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 112 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer à titre de représentant de la Ville, tous les documents requis pour ledit renouvellement de contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0542

Adjudication de contrats pour l'acquisition à long terme de machinerie lourde neuve (Appel d'offres public 73599) - AP2020-851 (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'acquisition à long terme de machinerie lourde neuve incluant les options, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 73599 et selon les prix unitaires pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Équipement SMS inc.*, selon sa soumission du 30 septembre 2020;
- Lots 2 et 4 : *Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont ltée*, selon sa soumission du 16 octobre 2020;
- Lot 3 : *Équipements Plannord ltée*, selon sa soumission du 14 octobre 2020.

Toutes les dépenses en lien avec ces contrats pour les années 2021 à 2024 sont conditionnelles à l'adoption et la mise en vigueur de tout règlement d'emprunt pertinent à cet effet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0543

Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2021 - **BE2020-094 (CT-2512186) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 840 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0544

Entente entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision 2026 - Convention de financement* relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du volet *Prêt* de la *Vision 2026*, pour réaliser le projet *Consolidation des opérations de production et réorientation de la stratégie commerciale* - **DE2020-516 (CT-DE2020-516) — (Ra-2238)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Consolidation des opérations de production et réorientation de la stratégie commerciale*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et les *Produits de construction Derby inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Prêt* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation de ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de financement jointe audit sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0545

Entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises numériques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, 2021 et 2022 - DE2020-771 (CT-DE2020-771) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 640 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Maintien des espaces dédiés à l'animation de l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises numériques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, 2021 et 2022*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 640 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0546

Contribution au déficit d'opération encouru par QMI Spectacles inc. pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 - FN2020-059 (CT-FN2020-059) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 500 000 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Programmation de travaux n° 1 et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023* - IN2020-019 (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° que la Ville de Québec s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* qui s'appliquent à elle;
- 2° de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*;
- 3° d'approuver le contenu et l'autorisation de l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4° de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5° de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° d'attester, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- 7° d'autoriser le Service de l'ingénierie à soumettre la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et tous les autres documents exigés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* pour l'année 2021 - RH2020-1013 (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver le choix de limite à neuf fois le salaire assurable maximum de 2021, soit 742 500 \$ par lésion;
- 2° d'autoriser monsieur Marc Fournier, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail, du Service des ressources humaines, à signer tout document permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0549

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrice Drouin (ID. 182098) à titre de conseiller principal aux événements majeurs à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine - RH2020-1041 (CT-RH2020-1041) — (Ra-2238)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrice Drouin (ID. 182098) à titre de conseiller principal aux événements majeurs (D588) (poste no 45741) affecté à l'analyse, à la stratégie et au démarchage d'événements majeurs pour la Ville de Québec, pour la période du 7 décembre 2020 au 11 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0550

Nomination de monsieur Marc-André Boutin (ID. 081084) à titre de directeur par intérim du Service des communications - RH2020-1015 (CT-RH2020-1015) — (Ra-2239)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de nommer monsieur Marc-André Boutin (ID. 081084), employé permanent, à l'emploi de directeur par intérim du Service des communications (D085), classe DS2 avec sécurité d'emploi (poste no 30685), avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0551

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1331, et dépôt du projet de règlement - AP2020-722 (Ra-2236)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle* afin de clarifier sa portée et de référer dorénavant aux formulaires prescrits par la ville.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2020-0552

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1364, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-021 (Ra-2238)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0553

Appropriation d'un montant de 30 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PQ2020-021 (Ra-2238)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q.1364. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1368, et dépôt du projet de règlement - FN2020-056 (Ra-2238)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes* afin d'établir une règle de partage applicable aux dépenses de fonctionnement et d'immobilisations relatives au Programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération pour déterminer la partie de la dépense mixte effectuée dans l'exercice d'une compétence d'agglomération.

Ce règlement établit également des règles de partage des dépenses mixtes applicables aux dépenses de fonctionnement relatives à la gestion et au soutien du Bureau des grands événements, de la qualité, de la planification des suivis environnementaux, de la gestion des terrains contaminés et des inspections environnementales ainsi qu'à la gestion et au soutien des projets spéciaux de développement afin de déterminer la partie de ces dépenses mixtes effectuées dans l'exercice d'une compétence d'agglomération.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant, R.A.V.Q. 1362 - FN2020-052 (Ra-2234)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant, R.A.V.Q. 1362.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certaines ententes intermunicipales, R.A.V.Q. 1365 - FN2020-054 (Ra-2234)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à certaines ententes intermunicipales*, R.A.V.Q. 1365.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 45.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad